



Rapport de la Treizième session du Comité permanent d'administration et des finances

La Réunion, France, 19-20 mai 2016

DISTRIBUTION :

Participants à la session
Membres de la Commission
Autres États et organisations internationales intéressés
Département des pêches de l'OAA
Fonctionnaires régionaux des pêches de l'OAA

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

CTOI 2016. Rapport de la Treizième session du Comité permanent d'administration et des finances, La Réunion, France, 19-20 mai 2016.
IOTC-2016-SCAF13-R[F], 26 pp



Les appellations employées dans cette publication (et ses listes) et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) ou de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.

La Commission des thons de l'océan Indien a préparé et compilé avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des thons de l'océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Contact :

Commission des thons de l'océan Indien
Le Chantier Mall
PO Box 1011
Victoria, Mahé, Seychelles
Tél. : +248 4225 494
Fax : +248 4224 364
Courriel : secretariat@iotc.org
Site Web : <http://www.iotc.org>

ACRONYMES

ZADJN	Zones au-delà des juridictions nationales
BOBLME	(projet) Grand écosystème du golfe du Bengale
CLAV	Liste consolidées des navires en activité
CNCP	partie coopérante non contractante
MSA	Mission de soutien à l'application
MCG	Mesures de conservation et de gestion (de la CTOI : résolutions et recommandations)
CdA	Comité d'application de la CTOI
CPC	parties contractantes et parties coopérantes non contractantes (de la CTOI)
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA)
ICRU	Amélioration du recouvrement des dépenses (« <i>Improved Cost Recovery Uplift</i> »)
CTOI	Commission des thons de l'océan Indien
FPR	Fonds de participation aux réunions
PSC	Frais de gestion de projet
ORGP	Organisation régionale de gestion des pêches
CS	Comité scientifique de la CTOI
CPAF	Comité permanent d'administration et des finances de la CTOI
ESG	Évaluation de la stratégie de gestion

COMMENT INTERPRÉTER LA TERMINOLOGIE UTILISÉE DANS CE RAPPORT

Le rapport du CPAF12 a été écrit en utilisant les termes suivants afin de lever les ambiguïtés sur l'interprétation des différents paragraphes.

- Niveau 1 :** *D'un organe subsidiaire de la Commission au niveau supérieur dans la structure de la Commission :*
RECOMMANDE, RECOMMANDATION : toute conclusion ou demande d'action émanant d'un organe subsidiaire de la Commission (comité ou groupe de travail) qui doit être présentée formellement au niveau suivant de la structure de la Commission, pour examen/adoption (par exemple d'un Groupe de travail au Comité scientifique). L'intention est que la structure supérieure examine l'action recommandée et la mette en œuvre dans le cadre de son mandat, si l'organe subsidiaire émetteur n'a pas lui-même le mandat adéquat. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation.
- Niveau 2 :** *D'un organe subsidiaire de la Commission à une CPC, au Secrétariat de la CTOI ou à un autre organe (mais pas la Commission) qui devra accomplir une tâche spécifique :*
DEMANDE : ce terme ne devrait être utilisé par un organe subsidiaire de la Commission que s'il ne souhaite pas que cette demande soit formellement adoptée/approuvée par le niveau supérieur de la structure de la Commission. Par exemple, si un comité désire des informations complémentaires d'une CPC sur une question donnée, mais ne souhaite pas formaliser cette demande au-delà du mandat dudit comité, il peut demander qu'une action particulière soit réalisée. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation.
- Niveau 3 :** *Termes généraux à utiliser pour des questions de cohérence*
A DÉCIDÉ/S'EST ACCORDÉ/A INDIQUÉ/A CONVENU : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme une décision sur des mesures à prendre dans le cadre de son mandat et qui n'a pas déjà été abordé aux niveaux 1 et 2 ; tout point de discussion ayant recueilli l'agrément général des délégations/participants durant une réunion et qui n'a pas besoin d'être examiné/adopté par le niveau supérieur dans la structure de la Commission.
A NOTÉ/A PRIS NOTE/NOTANT : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme d'une importance justifiant de l'inclure dans le rapport de réunion, pour référence.
- Tout autre terme :** tout autre terme peut être utilisé, en plus des termes du niveau 3, pour mettre en évidence dans le rapport l'importance du paragraphe concerné. Cependant, les paragraphes identifiés par ces termes sont considérés comme ayant une portée d'explication/information et n'entrent pas dans la hiérarchie terminologique décrite ci-dessus (par exemple : **A EXAMINÉ, PRESSE, RECONNAÎT...**)

Sommaire

1 Ouverture de la session.....	6
2 Adoption de l'ordre du jour et dispositions pour la session	6
3 Admission des observateurs	6
4 Rapport du Secrétariat de la CTOI : 2015	7
4.1 Appui aux activités scientifiques	7
4.2 Appui aux activités d'application.....	7
4.3 Communication et information du public	7
5 États financiers.....	7
5.1 État financier : année fiscale 2015.....	7
5.2 État financier et variations : année fiscale 2016.....	8
5.3 Adhésion à la CTOI de la Sierra Leone et de la Guinée.....	9
5.4 Fonds de participation aux réunions de la CTOI (FPR).....	9
6 Programme de travail et budgets estimés pour 2017 et provisoires pour 2018	10
6.1 Budget estimatif	10
6.2 Ligne budgétaire de déficit d'urgence	10
7 Règlement financier de la CTOI.....	11
8 Mise à jour sur les progrès concernant l'évaluation des performances (Résolution 09/01 Sur les suites à donner à l'évaluation des performances)	11
9 Coûts et bénéfices de la Commission des thons de l'océan Indien dans et hors du cadre de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).....	11
10 Autres questions.....	11
10.1 Élection d'un président et d'un vice-président pour le prochain exercice biennal.....	11
10.2 Lieu et dates des 14 ^e et 15 ^e sessions du Comité permanent d'administration et des finances.....	12
11 Examen et adoption de la proposition de rapport de la 13^e session du Comité permanent d'administration et des finances	12
Appendice I Liste des participants	13
Appendice II Ordre du jour de la Treizième session du Comité permanent d'administration et des finances.....	16
Appendice III Liste des documents	17
Appendice IV Dépenses prévues au budget et prévisions pour 2016 (en US\$)	18
Appendice V Proposition de budget pour 2017 et budget indicatif pour 2018 (en US\$).....	19
Appendice VI Barème indicatif des contributions pour 2017 (en \$US).....	20
Appendice VII Déclaration de la République islamique d'Iran	21
Appendice VIII CPAF : Mise à jour sur les progrès concernant la résolution 09/01 – sur les suites à donner à l'évaluation des performances	22
Appendice IX Ensemble consolidé des recommandations à la Commission, émises lors de la Treizième session du Comité permanent d'administration et des finances (19 & 20 mai 2016)	25

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La Treizième session du Comité permanent d'administration et des finances (CPAF13) de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) s'est tenue à La Réunion, France, les 19 et 20 mai 2016. La réunion a été ouverte par le président du CPAF, M. Benjamin Tabios (Philippines).

Ce qui suit est un extrait des recommandations du CPAF13 à la Commission, dont l'intégralité est proposée dans l'[Annexe IX](#).

Situation financière (de la CTOI)

CPAF13.01. [para. 19] Le CPAF **RECOMMANDE** que la Commission et les CPC expriment leurs préoccupations à la FAO en ce qui concerne leur souhait que la Commission fasse l'objet d'un audit externe, afin d'assurer la transparence de ses transactions financières.

État financier et variations : année fiscale 2016

CPAF13.05. [para. 27] Le CPAF **RECOMMANDE** que la Commission élabore et mette en place un processus par le biais duquel les subventions qui exigent un cofinancement ou du temps et des ressources du Secrétariat de la CTOI seraient examinées et approuvées par les parties contractantes.

Adhésion de la Sierra Leone

CPAF13.07. [para. 33] Le CPAF **RECOMMANDE** que le Secrétariat de la CTOI et le Bureau juridique de la FAO continuent à essayer d'obtenir une lettre officielle de la Sierra Leone, indiquant ses intentions en ce qui concerne sa participation au processus de la CTOI.

Programme de travail et budgets estimés pour 2017 et provisoires pour 2018

CPAF13.10. [para. 49] Le CPAF **RECOMMANDE** que la Commission adopte le Programme de travail du Secrétariat de la CTOI pour la période fiscale allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, comme décrit dans le document IOTC-2016-SCAF13-09.

CPAF13.11. [para. 50] Le CPAF **RECOMMANDE** que la ligne budgétaire ICRU soit fixée à zéro, réaffirmant l'intention des parties contractantes de ne pas assumer ces coûts à l'avenir.

Examen et adoption de la proposition de rapport de la 13e session du Comité permanent d'administration et des finances

CPAF13.18. [para. 66] Le CPAF **RECOMMANDE** que la Commission prenne connaissance du jeu consolidé de recommandations émises durant CPAF13, fourni en [Appendice VIII](#).

1 OUVERTURE DE LA SESSION

1. La Treizième session du Comité permanent d'administration et des finances (CPAF13) de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) s'est tenue à La Réunion, France, les 19 et 20 mai 2016. Au total, 63 personnes ont participé à la session, dont 51 délégués de 24 parties contractantes (membres), 2 délégués de 1 partie coopérante non contractante et 11 observateurs dont 3 experts invités. La liste des participants est fournie en [Appendice I](#). La réunion a été ouverte par le président, M. Benjamin Tabios (Philippines).

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION

2. Le CPAF A **ADOPTÉ** l'ordre du jour comme présenté à l'[Appendice II](#), notant la demande d'une CPC de ne pas discuter du document IOTC-2016-SCAF13-11 et celle du Secrétariat de la CTOI de retirer le document IOTC-2016-SCAF13-06. Les documents présentés au Comité sont listés à l'[Appendice III](#).

3 ADMISSION DES OBSERVATEURS

3. Le CPAF A **RAPPELÉ** que la Commission a décidé en 2012 que les réunions de la Commission et de ses organes subsidiaires devraient être ouvertes à la participation des observateurs des parties ayant assisté aux sessions courantes et/ou précédentes de la Commission. Les nouvelles candidatures au statut d'observateur devraient continuer à suivre la procédure décrite dans le Règlement intérieur de la CTOI.
4. Conformément à l'Article VII de l'Accord portant création de la CTOI, la Commission a admis les observateurs suivants, comme prévu par l'Article XIV du Règlement intérieur de la CTOI (2014) :
 - a. Article XIV.1 : « *Le Directeur général ou un représentant désigné par lui a le droit de participer sans droit de vote à toutes les réunions de la Commission, du Comité scientifique ou de tout autre organe subsidiaire de la Commission.* »
 - i. Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
 - b. Article XIV.2 : « *Les membres et membres associés de l'Organisation qui ne font pas partie de la Commission sont, sur leur demande, invités à se faire représenter par un observateur aux sessions de la Commission.* »
 - i. Fédération Russe
 - ii. États unis d'Amérique
 - c. Article XIV.4 : « *La Commission peut inviter, sur leur demande, des organisations inter-gouvernementales ayant des compétences particulières dans son domaine d'activité à suivre telle ou telle de ses réunions qu'elle aura spécifiquement indiquée.* »
 - i. Commission de l'océan Indien (COI),
 - ii. Commission des pêches du sud-ouest de l'océan Indien.
 - d. Article XIV.5 : « *La Commission peut inviter, sur leur demande, des organisations non gouvernementales ayant des compétences particulières dans son domaine d'activité à suivre telle ou telle de ses réunions qu'elle aura spécifiquement indiquée. La liste des ONG souhaitant être invitées est soumise, par le Secrétaire, aux membres de la Commission. Si l'un des membres de la Commission formule une objection en indiquant ses raisons par écrit dans un délai de 30 jours, la question est soumise à décision de la Commission par procédure écrite.* »
 - i. Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
 - ii. Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI)
 - iii. International Pole and Line Foundation (IPLF)
 - iv. International Seafood Sustainability Foundation (ISSF)
 - v. Marine Stewardship Council (MSC)
 - vi. Pew Charitable Trust (PEW)
 - vii. US-Japan Research Institute
 - viii. Fonds mondial pour la nature (WWF)

Experts invités

- e. Article XIV.9 : « *La Commission peut inviter, à titre individuel, des consultants et des experts à assister aux réunions ou à participer aux travaux de la Commission, du Comité scientifique et des autres organes subsidiaires de la Commission.* »
 - i. Taïwan, province de Chine.

4 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE LA CTOI : 2015

5. Le CPAF A **PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2016-SCAF13-03 qui présente le rapport d'activité du Secrétariat de la CTOI pour 2015 et a exprimé ses remerciements pour le soutien au renforcement des capacités reçu dans divers domaines par les États riverains en développement, de l'application au renforcement de la collecte et de la déclaration des données, ainsi qu'à la compréhension du processus science/gestion qui sous-tend la Commission, et a demandé que ce soutien soit financé via le budget et se poursuive à l'avenir.

4.1 Appui aux activités scientifiques

6. Le CPAF A **REMARQUÉ** que le travail effectué par le Secrétariat de la CTOI à l'appui du processus scientifique de la CTOI inclut l'aide aux CPC afin d'améliorer le niveau de participation de leurs scientifiques nationaux aux différents groupes de travail, d'améliorer la qualité des données soumises au Secrétariat de la CTOI et la qualité et la rigueur des évaluations de stocks des espèces sous mandat de la CTOI. En 2015, six réunions de groupes de travail ont été organisées et facilitées par le Secrétariat, en plus de la réunion annuelle du Comité scientifique.

4.2 Appui aux activités d'application

7. Le CPAF A **REMARQUÉ** que les besoin d'appui par le Comité d'application continuent à s'étendre. Le Secrétariat de la CTOI a poursuivi la coordination de la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs pour surveiller les transbordements en mer des grands palangriers thoniers, les missions de soutien à l'application et les activités d'aide à la mise en œuvre des mesures de l'État du port. Durant la deuxième moitié de 2015, le Secrétariat de la CTOI a lancé un nouvel appel d'offres pour le PRO en 2016. Cet appel d'offre a été remporté par le consortium MRAG Ltd/CapFish et le nouveau contrat a été signé en décembre 2015.

4.3 Communication et information du public

8. Le CPAF A **NOTÉ** que le Secrétariat de la CTOI a poursuivi la publication de tous les rapports de la Commission et de ses organes subsidiaires (groupes de travail et comités) uniquement sous forme électronique, suivant en cela la décision de la Commission lors de sa 17^e session de rendre toutes les réunions de la CTOI « sans papier ».

5 ÉTATS FINANCIERS**5.1 État financier : année fiscale 2015**

9. Le CPAF A **PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2016-SCAF13-04 qui présente l'état financier de fin d'année de la Commission (période fiscale : 1^{er} janvier 2015-31 décembre 2015).

5.1.1 État des contributions

10. Le CPAF A **NOTÉ** que, à la date limite de déclaration (23 mars 2016), 7 Parties contractantes présentent des arriérés de contributions de deux ans ou plus : Érythrée, Guinée, R.I. d'Iran, Pakistan, Sierra Leone, Soudan et Yémen. La situation financière de la Commission est une responsabilité partagée de toutes les Parties contractantes (membres) et le niveau des contributions impayées exige l'attention immédiate de la part des parties concernées. Le CPAF A **NOTÉ** la déclaration de la R.I. d'Iran, présentée en [Appendice VII](#).
11. Le CPAF A **NOTÉ** que le total cumulé des arriérés de contributions est resté stable entre 2014 et 2015 (1 962 795 USD au 31 décembre 2014 et 1 963 494 au 31 décembre 2015). Douze parties contractantes (membres) présentent des arriérés de contributions significatifs.

5.1.2 Dépenses pour l'année 2015

12. Le CPAF A **NOTÉ** que, au niveau du budget global 2015, on observe un excédent d'environ 462 000 USD (14%) du fait des raisons suivantes.
 - a. Les salaires des cadres ont été inférieurs aux prévisions, avec des économies d'environ 227 000 USD (-20%) dues à la vacance des postes suivants : Chargé des pêches (coordinateur des données : avril-

décembre), Chargé des pêches (évaluation des stocks : octobre-décembre), Secrétaire exécutif (novembre-décembre).

- b. Les activités de renforcement des capacités présentent des dépenses significativement inférieures aux prévisions (-88%).
- c. Économies dans le budget de déplacements d'environ 45 000 USD (-24%).
- d. Économies sur la ligne « impression » (environ 15 000 USD ou -66%), dans la mesure où la Commission a précédemment pris la décision d'évoluer vers un processus « sans papier » et qu'il n'y a pas eu de recommandation des divers comités d'utiliser les fonds disponibles pour d'autres tâches (par exemple les cartes d'identification des espèces).

13. Le CPAF **A NOTÉ** que les économies réalisées en 2015 sur la ligne budgétaire Renforcement des capacités furent également le résultat d'une décision opérationnelle du Secrétariat de la CTOI pour remédier à la situation financière de l'organisation de l'année fiscale précédente (causée par les impayés de contributions des membres).

14. Le CPAF **A NOTÉ** le niveau élevé de contributions payées à la FAO et, dans ce contexte, a exprimé ses préoccupations quant au maintien de l'ICRU par la FAO, à l'encontre de l'intention de la Commission.

5.1.3 Fonds extrabudgétaires (2015)

15. Le CPAF **A NOTÉ** que les fonds extrabudgétaires continuent de représenter une part importante du budget global. Les contributions extrabudgétaires utilisées en 2015 représentent un total de 804 802 USD, selon le tableau présenté dans la Situation financière.

Recommandations

16. Le CPAF **RECOMMANDE** que ce tableau soit mis à jour pour le CPAF14 en y incluant une présentation plus détaillée des contributions extrabudgétaires.

5.1.4 Situation financière (de la CTOI)

17. Le CPAF **A NOTÉ** que le solde des fonds au 31 décembre 2015 représentait un excédent d'approximativement 50 000 USD.

18. Le CPAF **A NOTÉ** qu'un audit externe des finances de la Commission avait été demandé par les parties contractantes depuis plusieurs années, et a encouragé la FAO à prendre les mesures nécessaires pour s'assurer qu'un tel audit soit réalisé dès que possible.

Recommandations

19. Le CPAF **RECOMMANDE** que la Commission et les CPC expriment leurs préoccupations à la FAO en ce qui concerne leur souhait que la Commission fasse l'objet d'un audit externe, afin d'assurer la transparence de ses transactions financières.

5.2 État financier et variations : année fiscale 2016

20. Le CPAF **A NOTÉ** le document IOTC-2016-SCAF13-05 qui propose des amendements (réallocation des fonds) au budget régulier 2016 de la CTOI, afin de refléter des modifications des besoins liés au plan de travail.

21. Le CPAF **A NOTÉ** que les vacances de postes dans la première moitié de 2016 correspondent à une sous-dépense estimée à environ 480 056 USD pour la ligne Dépenses administratives (dépenses de personnel) du budget régulier de la Commission. Cependant, le Programme de travail et budget de la Commission doit toujours être respecté et cela demandera de réallouer une partie des fonds vers d'autres lignes budgétaires, y compris les consultants et des activités de renforcement des capacités.

22. Le CPAF **A NOTÉ** que l'examen du budget 2016 approuvé par la Commission en 2015 a révélé qu'il existe des domaines qui appellent à de nouvelles révisions budgétaires (par exemple déplacements et impression). Ces lignes budgétaires ont été réduites et réallouées selon les besoins.

23. Le CPAF **A NOTÉ** que les contributions seront payées dès que possible durant l'année fiscale, mais selon les procédures budgétaires de chaque partie contractante.

Recommandations

24. Le CPAF **RECOMMANDE** qu'une analyse similaire à celle présentée dans le document IOTC-2016-SCAF13-05 fasse partie des documents habituellement présentés sur la situation financière de la Commission.

25. Le CPAF **RECOMMANDE** que le budget régulier de la CTOI pour 2016 soit amendé comme proposé dans l'[Appendice IV](#), notant qu'il n'y a pas de modification du budget global. La CTOI informera la FAO des amendements apportés au budget.
26. Le CPAF **RECOMMANDE** que la ligne budgétaire d'imprévus soit renforcée en lui réallouant une partie des économies réalisées sur d'autres lignes budgétaires.
27. Le CPAF **RECOMMANDE** que la Commission élabore et mette en place un processus par le biais duquel les subventions qui exigent un cofinancement ou du temps et des ressources du Secrétariat de la CTOI seraient examinées et approuvées par les parties contractantes.
28. Le CPAF **RECOMMANDE** qu'une analyse de l'état des contributions des parties contractantes soit présentée dans un document séparé lors des futures sessions.

5.3 *Adhésion à la CTOI de la Sierra Leone et de la Guinée*

29. Le CPAF **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2016-SCAF13-07 qui fournit une mise à jour sur le statut de membre de la Sierra Leone et de la République de Guinée.

5.3.1 *Sierra Leone*

30. Le CPAF **A RAPPELÉ** la décision précédente de la Commission que la Sierra Leone ne répondait pas aux critères d'admissibilité des membres listés à l'article IV de l'Accord CTOI. Plus précisément, la Sierra Leone n'est pas un État côtier situé dans la zone de compétence de la CTOI et n'a pas signalé d'activité de pêche dans la zone de compétence de la CTOI au cours des dernières années. Dans ces circonstances, les CPC a estimé que la FAO, dans son rôle de dépositaire de l'Accord CTOI, aurait dû demander l'avis de la CTOI avant d'accepter l'instrument d'adhésion de la Sierra Leone.
31. Le CPAF **A NOTÉ** que, suite à la décision prise par la Commission en 2015 que la Sierra Leone devrait être réputée avoir renoncé à son adhésion, le Secrétariat de la CTOI et le Bureau juridique de la FAO ont fait plusieurs tentatives pour contacter les représentants de la Sierra Leone pour demander une lettre officielle de retrait de l'Accord CTOI. Malheureusement, ces tentatives ont jusqu'à maintenant été infructueuses.
32. Le CPAF **A NOTÉ** que les arriérés de contributions de la Sierra Leone représentent 38 391 USD et que, comme convenu par la Commission en 2015, il faudrait continuer à essayer de recouvrer les cotisations impayées de la Sierra Leone.

Recommandations

33. Le CPAF **RECOMMANDE** que le Secrétariat de la CTOI et le Bureau juridique de la FAO continuent à essayer d'obtenir une lettre officielle de la Sierra Leone, indiquant ses intentions en ce qui concerne sa participation au processus de la CTOI.
34. Le CPAF **RECOMMANDE** que le Secrétariat de la CTOI et la FAO poursuivent leurs efforts pour recouvrer les arriérés de la Sierra Leone et fassent rapport sur les progrès à la Commission.

5.3.2 *République de Guinée*

35. Le CPAF **A NOTÉ** que, comme communiqué par le biais de la circulaire CTOI 2016-039, la République de Guinée a soumis une lettre officielle de retrait de l'Accord CTOI, qui a été reçue par le DG de la FAO le 22 février 2016. Conformément à l'article XXI(1) de l'Accord CTOI, le retrait prendra effet le 31 décembre 2017.
36. Le CPAF **A NOTÉ** que les arriérés de contributions de la République de Guinée représentent 143 308 USD et que, comme convenu par la Commission en 2015, il faudrait continuer à essayer de recouvrer les cotisations impayées de la République de Guinée.

5.4 *Fonds de participation aux réunions de la CTOI (FPR)*

37. Le CPAF **A NOTÉ** le document IOTC-2016-SCAF13-08 qui présente les niveaux de dépenses historiques et futures du Fonds de participation aux réunions (FPR) afin de faciliter un meilleur processus de prise de décision sur le budget annuel pour le CPAF et la Commission. Au total, 74 participants ont été aidés en 2015, tous venant de pays éligibles (dans les catégories de revenus faibles et moyens de la classification de la Banque mondiale).
38. Le CPAF **A CONVENU** que le budget annuel de la Commission inclura un montant de 200 000 USD pour le FPR et que le Secrétariat de la CTOI continuera à solliciter des contributions extrabudgétaires supplémentaires pour le FPR.

39. Le CPAF **A NOTÉ** la nécessité de mettre de côté une somme suffisante pour couvrir toutes les dépenses prévues au titre du FPR.

Recommandations

40. Le CPAF **RECOMMANDE** qu'un document sur la situation financière du FPR, incluant les dépenses passées et prévues, soit disponible pour les futures sessions.

6 PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGETS ESTIMÉS POUR 2017 ET PROVISOIRES POUR 2018

6.1 Budget estimatif

41. Le CPAF **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2016-SCAF13-09 qui présente une estimation du budget correspondant au *Programme de travail* du Secrétariat de la CTOI pour la période fiscale allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, ainsi qu'un budget prévisionnel pour 2018.
42. Le CPAF **A NOTÉ** que le montant global proposé pour le budget administratif pour 2017 est de **3 767 528 USD** et est basé sur les recommandations des sessions 2015 du Comité scientifique (CS18) et du Comité d'application (CdA12) et sur les précédentes décisions de la Commission concernant le fonctionnement du Secrétariat. Le budget adopté pour 2015 représentait 3 274 579 US\$ et le budget maintenant proposé pour 2016 représente une augmentation brute d'environ 12% par rapport au budget 2015. Le budget proposé pour 2017 représente une augmentation nominale brute de 2% par rapport au budget 2016 correspondant (3 677 436 USD).

6.2 Ligne budgétaire de déficit d'urgence

43. Le CPAF **A NOTÉ** qu'une ligne budgétaire de déficit d'urgence a été incluse dans le budget 2016 (375 051 USD), pour tenir compte des parties contractantes (membres) de la CTOI qui ne règlent par leurs contributions depuis plusieurs années et pour lesquels on prévoit qu'ils ne respecteront pas leurs obligations financière envers la Commission. Il a également été convenu que l'inclusion d'une ligne budgétaire de déficit d'urgence pour 2017 devrait être discutée durant CPAF13 et S20.
44. Le CPAF **A CONVENU** qu'une ligne budgétaire de déficit d'urgence réduite pour 2017 (150 000 USD, ce qui correspond approximativement aux contributions de l'Érythrée, du Soudan et du Yémen) soit incluse dans le budget régulier de la CTOI pour 2017. Le CPAF **A NOTÉ** que ce montant serait suffisant pour 2017, étant entendu que les autres CPC ayant historiquement des difficultés à payer leurs contributions, y compris la R.I. d'Iran, feront de leur mieux pour les régler.
45. Le CPAF **A NOTÉ** que la nécessité d'une ligne budgétaire de déficit d'urgence pour les années futures devra être examinée par le CPAF et la Commission lors de leurs prochaines sessions.
46. Le CPAF **A NOTÉ** que la ligne budgétaire de déficit d'urgence servira de réserve et ne sera pas engagée, afin de permettre de résorber le déficit, mais également afin de permettre au Secrétariat de la CTOI de bénéficier du budget nécessaire à ses activités.
47. Le CPAF **A NOTÉ** que le mécanisme d'amélioration du recouvrement des coûts (ICRU) de la FAO représente toujours un fardeau financier injustifié pour la CTOI.
48. Le CPAF **A NOTÉ** les importants résultats des activités de renforcement des capacités, en particulier les missions de soutien à l'application et **A CONVENU** qu'il est nécessaire d'accroître le personnel de la Section application du Secrétariat de la CTOI pour répondre aux demandes croissantes liées aux besoins des parties contractantes et améliorer le niveau global de l'application des parties contractantes.

Recommandations

49. Le CPAF **RECOMMANDE** que la Commission adopte le *Programme de travail* du Secrétariat de la CTOI pour la période fiscale allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, comme décrit dans le document IOTC-2016-SCAF13-09.
50. Le CPAF **RECOMMANDE** que la ligne budgétaire ICRU soit fixée à zéro, réaffirmant l'intention des parties contractantes de ne pas assumer ces coûts à l'avenir.
51. Le CPAF **RECOMMANDE** le recrutement d'un Chargé de l'application et d'un Chargé des pêches (données) supplémentaires, comme proposé dans le document IOTC-2016-SCAF13-09.
52. Le CPAF **RECOMMANDE** que la Commission adopte le budget et le barème des contributions pour 2017, comme présentés dans les Appendices [V](#) et [VI](#), tout en notant que le programme de travail du Secrétariat de la CTOI est basé sur l'hypothèse que la nature et l'étendue des activités entreprises par le Secrétariat de la CTOI restera dans le champ d'application actuel. Toute nouvelle activité décidée durant la 20^e session de la

Commission (S20) pourrait avoir des répercussions budgétaires qui pourront nécessiter une révision des chiffres présentés à la Commission et approuvés par celle-ci.

53. Le CPAF **RECOMMANDE** que le Secrétariat de la CTOI publie une version finale du Programme de travail et budget pour 2017 et provisoirement pour 2018, sur la base des modifications apportées au cours de CPAF13, adopté par la Commission lors de sa 20^e session. Le programme de travail et budget final sera publié sur le site Web de la CTOI (www.iotc.org) pour faciliter la consultation et assurer la transparence.
54. Le CPAF **RECOMMANDE** à la Commission de charger le Secrétariat de la CTOI d'utiliser pleinement la ligne budgétaire annuelle de renforcement des capacités en conformité avec les directives de la Commission et de rappeler au Secrétariat de la CTOI l'importance de renforcer la capacité des CPC à être en mesure de répondre aux exigences contraignantes contenues dans les mesures de conservation et de gestion de la CTOI.

7 RÈGLEMENT FINANCIER DE LA CTOI

55. Le CPAF **A NOTÉ** le document IOTC-2016-SCAF13-12 qui propose des amendements au Règlement financier de la CTOI (1999). Le CPAF **A NOTÉ** qu'une telle proposition devrait préférablement être introduite par une partie contractante et mis à disposition avec un délai similaire à celui applicable aux amendements du Règlement intérieur de la CTOI. Une partie contractante a proposé un autre amendement au Règlement financier de la CTOI en terme de calendrier des paiements des contributions financières, et d'autres parties contractantes ont commenté cette proposition, pour examen futur.

Recommandations

56. Le CPAF **RECOMMANDE** de reporter l'examen des amendements du Règlement financier à une future session du CPAF, tout en reconnaissant que certaines des modifications proposées clarifient la procédure actuellement utilisée pour calculer les contributions des parties contractantes.

8 MISE À JOUR SUR LES PROGRÈS CONCERNANT L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES (RÉSOLUTION 09/01 SUR LES SUITES À DONNER À L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES)

57. Le CPAF **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2016-SCAF13-10 qui présente l'état actuel de mise en œuvre de chacune des recommandations issues de la 1^{ère} évaluation des performances de la CTOI et concernant le CPAF. Le tableau d'état, incluant un plan de travail, une proposition de calendrier et des priorités pour chacune des recommandations concernant les travaux du CPAF, a été mis à jour, pour examen par la Commission.

Recommandations

58. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que la Commission prenne connaissance de l'état actuel de mise en œuvre de chacune des recommandations intéressant le CPAF, issues du rapport du Comité d'évaluation des performances de la CTOI, comme présenté dans l'[Appendice VIII](#). Ces recommandations devraient être mises à jour, suivant l'adoption par la Commission des recommandations de la 2^e évaluation des performances de la CTOI. Une discussion sur les coûts et bénéfices aura lieu durant S20.

9 COÛTS ET BÉNÉFICES DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCÉAN INDIEN DANS ET HORS DU CADRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)

59. Le CPAF **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2016-SCAF13-11 et **A CONVENU** que ce document servirait seulement de référence et ne serait pas examiné pour discussion durant la présente réunion du CPAF.

10 AUTRES QUESTIONS

10.1 Élection d'un président et d'un vice-président pour le prochain exercice biennal

10.1.1 Président

60. Le CPAF **A NOTÉ** que le 1^{er} mandat du président actuel, M. Benjamin Tabios (Philippines) arrive à son terme à la fin de la réunion actuelle du CPAF et que, conformément au Règlement intérieur de la CTOI (2014), les participants doivent élire un président pour le prochain exercice biennal.
61. **NOTANT** le Règlement intérieur de la CTOI (2014), le CPAF **A APPELÉ** à la nomination de candidats pour le poste de président du CPAF pour le prochain exercice biennal. M. Benjamin Tabios (Philippines) a été nommé, appuyé et réélu président du CPAF pour le prochain exercice biennal.

10.1.2 Vice-président

62. Le CPAF **A NOTÉ** que le 1^{er} mandat du président actuel, M. Bojrazsingh Boyramboli (Maurice) arrive à son terme à la fin de la réunion actuelle du CPAF et que, conformément au Règlement intérieur de la CTOI (2014), les participants doivent élire un vice-président pour le prochain exercice biennal.
63. **NOTANT** le Règlement intérieur de la CTOI (2014), le CPAF **A APPELÉ** à la nomination de candidats pour le poste de président du CPAF pour le prochain exercice biennal. M. Hussain Sinan (Maldives) a été nommé, appuyé et élu vice-président du CPAF pour le prochain exercice biennal.

10.2 Lieu et dates des 14^e et 15^e sessions du Comité permanent d'administration et des finances

64. Les participants du CPAF ont unanimement **REMERCIÉ** l'Union européenne d'avoir accueilli la 13^e session du CPAF et ont félicité les autorités locales de La Réunion pour leur accueil chaleureux, pour les excellentes installations et pour l'assistance fournie au Secrétariat de la CTOI pour l'organisation et la conduite de la réunion.
65. Suite à une discussion sur les pays hôtes des 14^e et 15^e sessions du CPAF en 2017 et 2018, le CPAF **A CONVENU** que les deux sessions du Comité permanent d'administration et des finances devraient se tenir pendant 2 jours, avant les réunions de la Commission en 2017 et 2018. Le lieu et les dates exacts seront déterminés par la Commission durant sa 20^e session.

11 EXAMEN ET ADOPTION DE LA PROPOSITION DE RAPPORT DE LA 13^E SESSION DU COMITÉ PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

66. Le CPAF **RECOMMANDE** que la Commission prenne connaissance du jeu consolidé de recommandations émises durant CPAF13, fourni en [Appendice VIII](#).
67. Le rapport de la Treizième session du Comité permanent d'administration et des finances (IOTC-2016-SCAF13-R) a été **ADOPTÉ** le 20 mai 2016.

APPENDICE I
LISTE DES PARTICIPANTS

PRÉSIDENT

Mr Benjamin **Tabios**
Department of Agriculture
Email: tabios.bfar@yahoo.com.ph

VICE PRÉSIDENT**ABSENT****IOTC MEMBERS****AUSTRALIE****Chef de délégation**

Ms Susan **Howell**
Department of Agriculture and Water
Resources
Email: susan.howell@agriculture.gov.au

Suppléant

Mr Trent **Timmiss**
Australian Fisheries Management Authority
Email: trent.timmiss@afma.gov.au

BELIZE**ABSENT****CHINE****Chef de délégation**

Mr Wan **Chen**
Bureau of Fisheries
Email: wan.chen@live.com

Suppléant

Mr Liu **Xiaobing**
Shanghai Ocean University
Email: inter-coop@agri.gov.cn

Conseillers

Ms Zhang **Karui**
China Overseas Fisheries Association
Email: admin1@tuna.org.cn

COMORES**Chef de délégation**

Mr Ahmed Saïd **Soilihi**
Chef de Service Pêche
Direction Generale des Ressources
Halieutiques
Email: ahmed.ndevou@yahoo.fr

Suppléant

Mr Saïd **Boina**
Directeur du CNCSP
Email: dalaili@live.fr

Mr Mohamed Abdouchakour
Peche a l'INRAPE

Email: dg.peche@comorestelecom.km

ÉRYTHRÉE**ABSENT****UNION EUROPÉENNE****(ORGANISATION MEMBRE)****Chef de délégation**

Mr Orlando **Fachada**
Maritime Affairs and Fisheries
Email: orlando.fachada@ec.europa.eu

Suppléant

Mr Manuel **Carmona Yebra**
Maritime Affairs and Fisheries
Email:
Manuel.CARMONA-YEBRA@ec.europa.eu

Conseillers

Mr Jonathan **Lansley**
Maritime Affairs and Fisheries
Email: jon.lansley@ec.europa.eu

FRANCE**Chef de délégation**

Mr Thomas **Roche**
Ministère de l'environnement, de l'énergie et
de la mer
Email: Thomas.Roche@developpement-durable.gouv.fr

GUINÉE**ABSENT****INDE****ABSENT****INDONÉSIE****Chef de délégation**

Mr Saut **Tampubolon**
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
Email: s.tampubolon@yahoo.com

Suppléant

Mr Fayakun **Satria**
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
Email: fsatria70@gmail.com

Mr Dwi **Putra**

Indonesia Long Line Association
Email: atli.bali@gmail.com

IRAN (RÉP. ISLAMIQUE D')**Chef de délégation**

Mr Seyyed **Mohebbi Nozar**
Fisheries Department
Email: parvizmohebbi15@yahoo.com

Suppléant

Mr Fariborz **Rajaei**
Fisheries Department
Email: rajaeif@gmail.com

JAPAN**Chef de délégation**

Mr Haruo **Tominaga**
Resources Management Department
Email: haruo_tominaga170@maff.go.jp

Suppléant

Mr Ryoichi **Nakamura**
Resources Management Department
Email: ryoichi_nakamura520@maff.go.jp

KENYA**Chef de délégation**

Dr Harrison **Charo Karisa**
Ministry of Agriculture, Livestock & Fisheries
Email: harrison.charo@gmail.com

Suppléant

Mr Stephen **Ndegwa**
Ministry of Agriculture, Livestock & Fisheries
Email: ndegwafish@yahoo.com

MADAGASCAR**Chef de délégation**

Mr Desire **Tilahy**
Ministère des Ressources Halieutiques et de
la Peche
Email: tilahydesire@yahoo.fr

MALAISIE**Chef de délégation**

Ms Tengku **Shahar**
Department of Fisheries
Email: balkis@dof.gov.my

Suppléant

Mr Samsudin **Basir**
Department of Fisheries
Email: s_basir@yahoo.com

MALDIVES**Chef de délégation**

Dr Shiham **Adam**
Ministry of Fisheries and Agriculture
Email: Msadam@mrc.gov.mv

Suppléant

Mr Adam **Ziyad**
Ministry of Fisheries and Agriculture
Email: adam.ziyad@fishagri.gov.mv

Conseillers

Mr Hussain **Sinan**
Ministry of Fisheries and Agriculture
Email: hussain.sinan@fishagri.gov.mv

MAURICE**ABSENT****MOZAMBIQUE****Chef de délégation**

Ms Claudia **Tomas**
Ministry of Sea, Inland Waters and Fisheries
Email: ctomas2013@gmail.com

Suppléant

Mr Jorge **Mafuca**
Ministry of Sea, Inland Waters and Fisheries
Email: jorgemario@sapo.mz

Conseillers

Mr Avelino **Munwane**
Ministry of Sea, Inland Waters and Fisheries
Email: avelinoalfiado@hotmail.co.uk

OMAN**Chef de délégation**

Dr Ahmed **Al-Mazroui**
Ministry of Agriculture and Fisheries
Email: ahmed.almazrui20@gmail.com

Suppléant

Mr Tariq **Al-Mamari**
Fisheries Resources Development
Email: tariq_almamari@yahoo.com

PAKISTAN**Chef de délégation**

Mr Asad Rafi **Chandna**
Ministry of Ports and Shipping
Email: fdcofpakistan@gmail.com

PHILIPPINES**Chef de délégation**

Mr Benjamin **Tabios**
Department of Agriculture
Email: tabios.bfar@yahoo.com.ph

Suppléant

Mr Rafael **Ramiscal**
BFAR Capture Fisheries Division
Email: jrcjamilaren@yahoo.com

Conseillers

Ms Rosanna Bernadette **Contreras**
Socksargen Federation of Fishing Association
and Allied Industries
Email: fishing.federation@gmail.com

Mr Jose Ronald **Jamilaren**

Marchael Sea Venture
Email: jrcjamilaren@yahoo.com

CORÉE (RÉP. DE)**Chef de délégation**

Mr. Sungho **Kim**
Distant Water Fisheries Division
Email: 1013ksh@gmail.com

Suppléant

Ms. Jihyun **KIM**
Korea Overseas Fisheries Cooperation Agency
Email: zeekim@kafci.org

Conseillers

Mr. Chang-soo **KIM**
Dongwon Industries
Email: chk2015@dongwon.com

SEYCHELLES**Chef de délégation**

Mr Roy Clarisse
Seychelles Fishing Authority
Email: rclarisse@sfa.sc

Suppléant

Ms Elisa **Socrate**
Seychelles Fishing Authority
Email: esocrate@sfa.sc

SIERRA LEONE**ABSENT****SOMALIE****Chef de délégation**

H.E Said Jama **Mohamed**
Ministry of Fisheries and Marine Resources
Email: saidjghalib@gmail.com

Suppléant

Mr Julien **Million**
FAO Fishery Expert Support
Email: julienmillion2@gmail.com

AFRIQUE DU SUD**Chef de délégation**

Ms Marisa **Kashorte**
Department of Agriculture, Forestry and
Fisheries
Email: MarisaK@daff.gov.za

SRI LANKA**Chef de délégation**

Mrs H.P.K **Hewapathirana**
Department of Fisheries and Aquatic
Resources
Email: hewakal2012@gmail.com

THAÏLANDE**Chef de délégation**

Dr Suttinee **Limthammahisorn**
Department of Fisheries
Email: suttinel@gmail.com

Suppléant

Ms Sampan **Panjarat**
Department of Fisheries
Email: spanjarat@yahoo.com

ROYAUME-UNI(TOM)**Chef de délégation**

Dr Chris **Mees**
MRAG LTD.
Email: c.mees@mrage.co.uk

TANZANIE (RÉP. UNIE DE)**Chef de délégation**

Mr Rashid **Hoza**
Deep Sea Fishing Authority
Email: rashidhoza@gmail.com

Suppléant

Mr Christian **Nzowa**
Deep Sea Fishing Authority
Email: christiannzowa@gmail.com

Conseillers

Mr Mohammed **Juma**
Department of Fisheries Zanzibar
Email: mcjuma2003@yahoo.com

PARTIES COOPÉRANTES NON CONTRACTANTES**BANGLADESH****ABSENT****DJIBOUTI****ABSENT****LIBERIA****ABSENT****SÉNÉGAL****Chef de délégation**

Mr Sidi **Ndaw**
Ministry of Fisheries and Economy
Email: sidindaw@hotmail.com

Suppléant

Mr Mamadou **Seye**
Ministry of Fisheries and Economy
Email: mdseye@gmail.com

OBSERVATEURS**FÉDÉRATION RUSSE**

Dr Sergey **Leontev**
 Email: leon@vniro.ru

ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE

Ms Emma **Htun**
 Email: emma.htun@noaa.gov

GREENPEACE

ABSENT

COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN

Mr Jude **Talma**
 Email: jude.talma@coi-ioc.org

INTERNATIONAL SEAFOOD SUSTAINABILITY FOUNDATION

Ms Claire **Van der Geest**

Email: cvandergeest@iss-foundation.org

Mr Gerald **Scott**
 Email: gpscott_fish@hotmail.com

INTERNATIONAL POLE AND LINE FOUNDATION

Mr Adam **Baske**
 Email: adam.baske@ipnlf.org

MARIINE STEWARDSHIP COUNCIL

ABSENT

ORGANISATION FOR THE PROMOTION OF RESPONSIBLE TUNA FISHERIES

ABSENT

PEW CHARITABLE TRUSTS

Dr Kristin Von **Kistowski**
 Email: Kristin@kistowski.de

Ms. Adriana **Fabra**
 Email: afabra-consultant@pewtrusts.org

SOUTH WEST INDIAN OCEAN FISHERIES COMMISSION

ABSENT

WORLD WIDE FUND FOR NATURE

ABSENT

US-JAPAN RESEARCH INSTITUTE

ABSENT

EXPERTS INVITÉS

Mr Ming-Fen **Wu**
 Fisheries Agency
 Email: mingfen@msl.fao.gov.tw

Dr Shih-Ming **Kao**
 Fisheries Agency
 Email: kaosm@mail.sysu.edu.tw

Mr Ken Chien-Nan **Lin**
 Fisheries Agency
 Email: chiennan@msl.fao.gov.tw

SECRETARIAT DE LA CTOI

Dr Alejandro **Anganuzzi**
 Indian Ocean Tuna Commission
 Email: Alejandro.Anganuzzi@fao.org

Mr Gerard **Domingue**
 Indian Ocean Tuna Commission
 Email: gerard.domingue@iotc.org

Mr Olivier **Roux**
 Indian Ocean Tuna Commission
 Email: Olivier@otolithe.com

Ms Mirose **Govinden**
 Indian Ocean Tuna Commission
 Email: mirose.govinden@iotc.org

INTERPRÈTES

Ms Michelle **Searra**
 Email: searra.michelle@gmail.com

Mr Manuel **Malherbe**
 Email: m.malherbe@aiic.net

Mr Muteba **Kasanga**
 Email: kasangam@gmail.com

Ms J **Disdero-Lee**
 Email: j.disdero.lee@gmail.com

Ms C **Boucher**
 Email: c.boucher@aiic.net

APPENDICE II

**ORDRE DU JOUR DE LA TREIZIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT D'ADMINISTRATION
ET DES FINANCES**

Dates : 19-20 mai 2016

Lieu : la Réunion, France

Site : Centre d'expositions et de congrès « Auguste Legros », Sainte Clotilde

Horaire : 09:00 – 17:00 chaque jour

Président : Dr Benjamin Tabios (Philippines) ; **Vice-président :** M. Bojrazsingh Boyramboli (Maurice)

- 1. OUVERTURE DE LA SESSION** (Président)
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION** (Président)
- 3. ADMISSION DES OBSERVATEURS** (président)
- 4. RAPPORT DU SECRÉTARIAT EN 2015** (Secrétariat de la CTOI)
- 5. BILANS FINANCIERS** (Secrétariat de la CTOI)
 - 13.1. Bilan financier : année fiscale 2015
 - 13.2. Bilan financier : année fiscale 2016, situation et variations attendues
 - 13.3. Statut de membre de la CTOI de l'Érythrée, du Soudan et du Yémen
 - 13.4. Statut de membre de la CTOI de la Sierra Léone et de la Guinée
 - 13.5. Fonds de participation aux réunions de la CTOI
- 6. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGETS PRÉVISIONNELS POUR 2017 ET (PROVISOIREMENT) 2018** (Secrétariat de la CTOI)
- 7. RÈGLEMENT FINANCIER DE LA CTOI** (Président et Secrétariat de la CTOI)
- 8. MISE A JOUR SUR L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES (RÉSOLUTION 09/01 SUR LES SUITES À DONNER À L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES)** (Président)
- 9. AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCÉAN INDIEN (CTOI) AU SEIN OU EN DEHORS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE FAO** (Consultant)
- 10. AUTRES QUESTIONS** (Président)
 - 13.1. Élection d'un président et d'un vice-président pour le prochain exercice biennal
 - 13.2. Date et lieu des 4^e et 15^e sessions du Comité permanent d'administration et des finances
- 11. EXAMEN ET ADOPTION DE LA PROPOSITION DE RAPPORT DE LA 13^e SESSION DU COMITÉ PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES** (Président)

APPENDICE III
LISTE DES DOCUMENTS

Document	Titre	Disponibilité
IOTC-2016-SCAF13-01a	Ordre du jour <u>provisoire</u> de la 13 ^e session du Comité permanent d'administration et des finances	✓ 5, 9 janvier 2016 ✓ 23 mars 2016
IOTC-2016-SCAF13-01b	Ordre du jour annoté <u>provisoire</u> de la 13 ^e session du Comité permanent d'administration et des finances	✓ 9 février 2016 ✓ 23 mars 2016
IOTC-2016-SCAF13-02	Liste <u>provisoire</u> des documents pour la 13 ^e session du Comité permanent d'administration et des finances	✓ 9 février 2016 ✓ 24 mars 2016
IOTC-2016-SCAF13-03	Rapport du Secrétariat de la CTOI : 2015 (Secrétariat de la CTOI)	✓ 23 mars 2016
IOTC-2016-SCAF13-04	Bilan financier : année fiscale 2015 (Secrétariat de la CTOI)	✓ 23 mars 2016
IOTC-2016-SCAF13-05	Bilan financier : année fiscale 2016, situation et variations attendues (Secrétariat de la CTOI)	✓ 23 mars 2016
IOTC-2016-SCAF13-06	Statut de membre de la CTOI de l'Érythrée, du Soudan et du Yémen (Secrétariat de la CTOI)	✓ 23 mars 2016
IOTC-2016-SCAF13-07	Statut de membre de la CTOI de la Sierra Léone et de la Guinée (Secrétariat de la CTOI)	✓ 22 mars 2016
IOTC-2016-SCAF13-08	Fonds de participation aux réunions de la CTOI : prévisions pour 2016 et proposition pour 2017 (Secrétariat de la CTOI)	✓ 18 avril 2016
IOTC-2016-SCAF13-09	Programme de travail et budget prévisionnels pour 2017 et budget indicatif pour 2018 (Secrétariat de la CTOI)	✓ 19 mars 2016
IOTC-2016-SCAF13-10	Mise à jour sur les progrès concernant la Résolution 09/01 Sur les suites à donner à l'évaluation des performances (Secrétariat de la CTOI)	✓ 22 mars 2016
IOTC-2016-SCAF13-11	Avantages et inconvénients de la Commission des thons de l'océan indien (CTOI) au sein ou en dehors de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture FAO (Consultant)	✓ 9 février 2016
IOTC-2016-SCAF13-12	Amendement du règlement financier de la CTOI (président du CPAF et Secrétariat de la CTOI)	✓ 24 mars 2016

APPENDICE IV
BUDGET ET PRÉVISIONS POUR 2016 (EN US\$)

Description du poste budgétaire	Approuvé pour 2016	Prévisions pour 2016	Variation	Variation relative
1 Dépenses administratives				
1.1 Cadres				
Secrétaire exécutif (D1)	173 907	72 461	-101 446	-58%
Secrétaire adjoint (P5)	148 947	148 947	0	0%
Chargés des pêches (Coord. données. P4)	138 308	92 205	-46 103	-33%
Chargés des pêches (Coord. applic. P4)	118 114	118 114	0	0%
Chargés des pêches (Éval stocks P4)	131 308	65 654	-65 654	-50%
Chargé des pêches (Application P3)	130 685	130 685	0	0%
Chargé des pêches (Statistiques P3)	103 717	103 717	0	0%
Chargé des pêches (science P3)	101 258	84 382	-16 876	-17%
Responsable administratif (P3)	105 970	70 647	-35 323	-33%
1.2 Services généraux				
Secrétaire de direction	14 445	14 445	0	0%
Assistant application	10 950	10 950	0	0%
Assistant de bureau	11 747	11 747	0	0%
Assistant bases de données	14 869	14 869	0	0%
Assistant de bureau	7 459	7 459	0	0%
Chauffeur	8 165	8 165	0	0%
Heures supplémentaires	6 000	6 000	0	0%
Total des coûts salariaux	1 225 849	960 447	-265 402	-22%
1.3 Cotisations pensions et l'assurance santé	364 650	283 578	-81 072	-22%
1.4 Cotisations au fonds FAO	531 582	412 118	-119 464	-22%
1.5 Amélioration du recouvrement des dépenses	63 790	0	63 790	100%
Dépenses totales de personnel	2 185 871	1 656 143	-529 728	-24%
2 Dépenses de fonctionnement				
2.1 Renforcement des capacités	115 000	160 000	45 000	39%
2.2 Cofinancement subventions sciences/données	0	130 033	130 033	100%
2.3 Cofinancement subventions application	0	63 974	63 974	100%
2.4 Consultants	110 000	190 099	80 099	73%
2.5 Déplacements professionnels	190 000	163 950	-26 050	-14%
2.6 Réunions	45 000	80 000	35 000	78%
2.7 Interprétation	145 000	145 000	0	0%
2.8 Traduction	135 000	135 000	0	0%
2.9 Équipement	29 000	29 000	0	0%
2.10 Frais généraux de fonctionnement	49 000	49 000	0	0%
2.11 Impression	30 000	15 000	-15 000	-50%
2.12 Imprévus	2 000	168 672	166 672	8334%
Dépenses de fonctionnement totales	850 000	1 329 728	479 728	56%
SOUS-TOTAL	3 035 871	2 985 871	-50 000	-2%
3 Contribution additionnelle des Seychelles	-20 100	-20 100	0	0%
4 Frais de gestion de la FAO	136 614	136 614	0	0%
5 Risques de déficit	375 051	375 051	0	0%
6 FPR	150 000	200 000	50 000	33%
TOTAL	3 677 436	3 677 436	0	0%

APPENDICE V

PROPOSITION DE BUDGET POUR 2017 ET BUDGET INDICATIF POUR 2018 (EN US\$)

Description du poste budgétaire	dépenses réelles en 2015	2016	2017	2018
1	Dépenses administratives			
	Coûts des salaires bruts (avant déductions)			
1.1	Cadres			
	Secrétaire exécutif (D1)	134 872	173 907	163 907
	Secrétaire adjoint (P5)	142 592	148 947	147 947
	Chargés des pêches (Coord. sci. P4)	0	0	57 654
	Chargés des pêches (Coord. données. P4)	35 201	138 308	113 971
	Chargés des pêches (Coord. applic. P4)	110 444	118 114	112 417
	Chargés des pêches (Éval. stocks P4)	97 558	131 308	113 971
	Chargé des pêches (Application P4)	0	0	127 971
	Chargé des pêches (Application P3)	122 876	130 685	81 917
	Chargé des pêches (Statistiques P3)	97 356	103 717	99 728
	Chargé des pêches (science P3)	88 456	101 258	98 363
	Responsable administratif (P3)	100 513	105 970	95 779
	Chargé des pêches (Données P1)	0	0	60 000
1.2	Services généraux			
	Secrétaire de direction	14 559	14 445	14 927
	Assistant application	12 480	10 950	11 664
	Assistant de bureau	9 361	11 747	11 296
	Assistant bases de données	15 559	14 869	15 335
	Assistant de bureau	6 157	7 459	7 972
	Chauffeur	7 941	8 165	7 274
	Heures supplémentaires	1 971	6 000	5 000
	Total des coûts salariaux	997,896	1 225 849	1 283 730
1.3	Cotisations aux pensions et à l'assurance maladie	273 358	364 650	311 578
1.4	Cotisations au fonds FAO	544 433	531 582	535 118
1.5	Amélioration du recouvrement des dépenses	53 141	63 790	0
	Dépenses totales de personnel	1,868,828	2 185 871	2 130 426
	Dépenses liées aux activités			
2	Dépenses de fonctionnement			
2.1	Renforcement des capacités	13 614	115 000	125 000
2.2	Cofinancement subventions sciences/données	0	0	130 033
2.3	Cofinancement subventions application	0	0	63 974
2.4	Consultants	156 945	110 000	174 900
2.5	Déplacements professionnels	146 414	190 000	134 105
2.6	Réunions	59 141	45 000	107 000
2.7	Interprétation	138 265	145 000	140 000
2.8	Traduction	99 704	135 000	111 000
2.9	Équipement	16 098	29 000	30 459
2.10	Frais généraux de fonctionnement	43 901	49 000	73 027
2.11	Impression	7 830	30 000	0
2.12	Imprévus	1 663	2 000	69 672
	Dépenses totales de fonctionnement	683,575	850 000	1 159 170
	SOUS-TOTAL	2 552 403	3 035 871	3 289 596
3	Contribution additionnelle des Seychelles	-20,848	-20 100	-20 100
4	Frais de gestion de la FAO	136,551	136 614	148 032
5	Risques de déficit	0	375 051	150 000
6	FPR	144,641	150 000	200 000
	TOTAL GÉNÉRAL	2 812 747	3 677 436	3 767 528
	Variation totale du budget d'une année sur l'autre			2%
				4%

APPENDICE VI
BARÈME INDICATIF DES CONTRIBUTIONS POUR 2017 (EN \$US)

Pays	Classification Banque Mondiale (2014)	Membre OCDE	Prises moyennes pour 2012-2014 (en tonnes)	Contribution de base	Contribution opérations	Contribution PIB	Contribution captures	Contribution totale (en USD)
Australie	Haute	Oui	4 798	12 558	15 070	128 256	14 239	170 124
Chine	Moyenne	Non	74 143	12 558	15 070	32 064	44 004	103 696
Comores	Basse	Non	5 263	12 558	15 070	0	3 124	30 752
Érythrée	Basse	Non	217	12 558	0	0	129	12 687
Union européenne	Haute	Oui	184 516	12 558	15 070	128 256	549 079	704 964
France (Terr.)	Haute	Oui	19 236	12 558	15 070	128 256	56 020	211 905
Guinée	Basse	Non	0	12 558	0	0	0	12 558
Inde	Moyenne	Non	173 501	12 558	15 070	32 064	102 973	162 665
Indonésie	Moyenne	Non	380 472	12 558	15 070	32 064	225 809	285 502
Iran, Rép. islamique d'	Moyenne	Non	221 950	12 558	15 070	32 064	131 727	191 419
Japon	Haute	Oui	15 973	12 558	15 070	128 256	47 401	203 285
Kenya	Moyenne	Non	742	12 558	15 070	32 064	440	60 133
Corée, République de	Haute	Oui	12 899	12 558	15 070	128 256	38 277	194 161
Madagascar	Basse	Non	8 653	12 558	15 070	0	5 135	32 764
Malaisie	Moyenne	Non	25 529	12 558	15 070	32 064	15 151	74 844
Maldives	Moyenne	Non	115 747	12 558	15 070	32 064	68 696	128 388
Maurice	Moyenne	Non	3 491	12 558	15 070	32 064	2 072	61 764
Mozambique	Basse	Non	3 569	12 558	15 070	0	2 118	29 747
Oman	Haute	Non	32 199	12 558	15 070	128 256	19 110	174 995
Pakistan	Moyenne	Non	58 406	12 558	15 070	32 064	34 664	94 356
Philippines	Moyenne	Non	1 640	12 558	15 070	32 064	974	60 666
Seychelles	Haute	Non	66 882	12 558	15 070	128 256	39 695	195 579
Somalie	Basse	Non	0	12 558	0	0	0	12 558
Afrique du Sud	Moyenne	Non		12 558	15 070	32 064	370	60 063
Sri Lanka	Moyenne	Non	102 426	12 558	15 070	32 064	60 790	120 482
Soudan	Moyenne	Non	34	12 558	0	32 064	20	44 642
Tanzanie	Basse	Non	7 320	12 558	15 070	0	4 345	31 973
Thaïlande	Moyenne	Non	13 892	12 558	15 070	32 064	8 245	67 938
Royaume-Uni (Terr.)	Haute	Oui	4	12 558	0	128 256	11	140 826
Yémen	Moyenne	Non	54 583	12 558	15 070	32 064	32 395	92 088
			Total	376 753	376 753	1 507 011	1 507 011	3 767 528

*Le total des contributions peut différer de la somme des quatre composantes en raison des arrondis.

APPENDICE VII
DÉCLARATION DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

Votre Excellence le président,

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission

La gestion responsable des pêches est l'une des activités les plus importantes et notables pour nous tous. L'Organisation des pêches d'Iran poursuit cette activité avec la collaboration d'autres organismes publics et privés dans les eaux côtières et non côtières.

De toute évidence, la gestion responsable de la pêche a besoin d'une collaboration régionale et internationale. Ce travail, en particulier dans les milieux marins avec des bio-ressources communes et transfrontalières est encore plus important.

L'expansion des expériences, des connaissances techniques et des progrès scientifiques dans les écosystèmes marins et l'application de ces réalisations à la gestion fonctionnera mieux avec une coopération et une collaboration régionales à part entière.

L'Iran estime que les organismes régionaux de gestion des pêches doivent travailler sur l'aide mutuelle et le soutien aux pays membres. La mise en œuvre des plans de travail et des résolutions des ORGP ne peut être efficace qu'avec la pleine coopération des membres. Il est évident que l'Organisation des pêches d'Iran essaie de travailler dans le cadre de la CTOI pour accomplir cette mission.

Messieurs les délégués!

Aujourd'hui, l'Iran est l'un des pays qui présente des arriérés de contributions annuelles à la CTOI. Le problème auquel est confrontée l'Organisation des pêches d'Iran n'est pas un problème technique concernant la pêche. De même, l'Iran n'est pas en désaccord avec les politiques administratives ou financières de la CTOI.

La question du financement et du paiement des contributions annuelles de l'Iran à la Commission a toujours été discutée dans notre administration et est restée une question importante. Jour après jour, avec l'expansion des sanctions financières contre l'Iran, les problèmes financiers se creusent. L'Organisation des pêches de l'Iran n'a pas le choix et n'a aucune autorité pour résoudre les problèmes découlant des sanctions financières.

En conséquence des sanctions, l'Iran est incapable de respecter ses responsabilités financières envers les organisations spécialisées dont l'Iran est volontairement devenu membre.

Par conséquent, ce retard de paiement ne doit pas être interprété comme un manque de crédibilité et de responsabilité envers les objectifs, les politiques et les plans de travail de la CTOI.

En dépit des sanctions, nous participons activement aux programmes et nous espérons jouer un rôle productif dans les initiatives régionales de gestion en cours d'élaboration par la CTOI. L'Iran demande à la FAO, en tant qu'organisation affiliée des Nations Unies, de réfléchir à ces questions, et de faciliter de meilleures conditions pour que l'Iran puisse jouer un rôle actif dans le cadre de la CTOI.

En ce qui concerne les sanctions de P5+1 contre l'Iran, qui ont été récemment levées, nous espérons que les problèmes touchant SWIFT seront résolus bientôt.

Cependant, nous essayons de trouver des moyens possibles pour effectuer le paiement des contributions annuelles aussi rapidement que possible.

En fin de compte, je tiens à remercier les CPC et le Secrétariat de la CTOI pour leur soutien et leur patience.

S.P. Mohebbi Nozar
Chef de la délégation de R.I. d'Iran

APPENDICE VIII

CPAF : MISE À JOUR SUR LES PROGRÈS CONCERNANT LA RÉOLUTION 09/01 – SUR LES SUITES À DONNER À L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES

(note : la numérotation et les recommandations correspondent à l'Appendice I de la Résolution 09/01)

CONSERVATION ET GESTION	RESPONSABILITÉ	ÉTAT	PLAN DE TRAVAIL/ÉCHÉANCE	PRIORITÉ
Collecte et partage des données				
11. Il faudrait fournir un soutien au renforcement des capacités aux États en développement, par le biais de financements par la Commission d'activités visant à améliorer la capacité des CPC en développement à collecter, traiter et déclarer leurs données, selon les besoins de la Commission.	<i>Comité permanent d'administration et des finances</i>	<p>En cours : En 2010, la Commission a alloué 400 000 USD pour une série de projets en relation avec le renforcement des capacités dans le domaine de la collecte et la déclaration des données.</p> <p>La Commission alloue maintenant une ligne budgétaire annuelle Renforcement des capacités dans son budget régulier. En dépit d'avoir été « économisé » en 2015, en 2016 ce montant a été augmenté en 2016 et sera pleinement dépensé.</p> <p>Un résumé des activités en cours peut être consulté sur le site de la CTOI :</p> <p>http://iotc.org/fr/apropos/renforcement-des-capacités</p>	Revue annuelle lors des réunions de la CTOI.	Haute
15. La capacité du Secrétariat en matière de diffusion et de qualité des données devra être améliorée, y compris pas le biais du recrutement d'un statisticien des pêches.	<i>Comité permanent d'administration et des finances via Comité scientifique Commission</i>	<p>Partiellement achevé et en cours : Le poste d'Analyste des données a été transformé en Statisticien des pêches pour rejoindre la section Données du Secrétariat. Le poste a été pourvu en septembre 2012.</p> <p>De nouveaux efforts continuent à être réalisés pour améliorer la dissémination, y compris par le biais d'un atlas en ligne, accompagné d'une amélioration globale des outils de dissémination des jeux de données de la CTOI via le site web.</p>	Les besoins en personnel devront être évalués annuellement lors des réunions de la CTOI.	Moyenne

19. Il faudrait renforcer la capacité du Secrétariat à apporter un soutien aux États membres en développement.	<i>Commission</i> <i>Comité permanent d'administration et des finances</i>	En cours : L'ex-résolution de la CTOI 10/05 (maintenant intégrée dans le Règlement intérieur de la CTOI (2014)) prévoit un mécanisme de soutien financier pour faciliter la participation et/ou la contribution de scientifiques et de représentants des CPC de la CTOI qui sont des états en développement aux travaux de la Commission, du Comité scientifique et des GT. Des fonds pour le renforcement des capacités sont utilisés chaque année (à l'exception de 2015) dans le budget régulier de la CTOI pour des ateliers, pour renforcer la compréhension du processus de la CTOI par des officiels des pays Membres.	Revue annuelle lors des réunions de la CTOI.	Haute
Qualité et fourniture des avis scientifiques				
26. Les ressources du Secrétariat de la CTOI devraient être augmentées. Même si des progrès seront réalisés avec le recrutement d'un expert en évaluation des stocks, le recrutement de nouveaux cadres sera nécessaire.	<i>Comité permanent d'administration et des finances, sur avis des Comités et de la Commission</i>	En cours : le Secrétariat, sur l'avis des Comités et de la Commission, continue de proposer des postes supplémentaires, tout en tenant compte des attentes de la Commission en ce qui concerne le budget.	Revue annuelle lors des réunions de la CTOI.	Haute
31. Un fond spécial devrait être créé pour soutenir la participation des scientifiques des États en développement.	<i>Comité permanent d'administration et des finances</i>	Achevé : un fonds de participation aux réunions a été créé par le biais de la Résolution 10/05 et maintenant intégré dans le Règlement intérieur de la CTOI (2014). Le règlement intérieur prévoit un mécanisme de soutien financier pour faciliter la participation et/ou la contribution de scientifiques et de représentants des CPC de la CTOI qui sont des états en développement aux travaux de la Commission, du Comité scientifique et des GT. Originellement établi à 200 000 USD, le budget approuvé du FPR en 2014 et 2015 est maintenant de 60 000 USD. Les membres ont convenu que les contributions seraient faites par le biais du budget régulier de la CTOI. En 2016, le budget régulier inclut 150 000 USD pour le FPR et en 2017 ce sera 200 000 USD.	Revue annuelle lors des réunions du CPAF et de la Commission. Une procédure pour allouer des fonds au MPF devra être élaborée et présentée lors de la S19	Haute

COOPÉRATION INTERNATIONALE	RESPONSABILITÉ	ÉTAT	PLAN DE TRAVAIL/ÉCHÉANCE	PRIORITÉ
Besoins spécifiques des États en développement				
74. Un fonds spécifique permettant de soutenir l'initiative devrait être mis en place.	<i>Comité permanent d'administration et des finances</i>	Partiellement achevé & en cours Voir aussi para. 11 ci-dessus.	La S19 devra considérer les lignes budgétaires proposées pour le renforcement des capacités.	Haute.
Participation				
76. Un soutien financier est nécessaire, en particulier pour la participation des pays en développement aux activités scientifiques.	<i>Comité permanent d'administration et des finances</i>	Partiellement achevé & en cours Voir également para. 11 ci-dessus.	Annuellement pour chaque réunion de la CTOI.	Haute
QUESTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES	RESPONSABILITÉ	ÉTAT	PLAN DE TRAVAIL/ÉCHÉANCE	PRIORITÉ
Financement des activités de l'ORGP - Efficacité et coûts				
78. L'Accord portant création de la CTOI ainsi que les règles de gestion devraient être amendés afin d'accroître le contrôle par les membres, comme par le Secrétariat, de l'ensemble des éléments du budget, y compris les coûts de personnel. Cela permettrait d'augmenter la transparence.	<i>Comité permanent d'administration et des finances Commission et membres</i>	En suspens. Voir Recommandations 1 et 2.		Haute
81. L'audit financier externe devrait être mis en œuvre aussi vite que possible et se concentrer sur le fait de savoir si la CTOI gère efficacement ses ressources humaines et financières, y compris celles du Secrétariat.	<i>Comité permanent d'administration et des finances Commission</i>	En suspens.		

APPENDICE IX

ENSEMBLE CONSOLIDÉ DES RECOMMANDATIONS À LA COMMISSION, ÉMISES LORS DE LA TREIZIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES (19 & 20 MAI 2016)

Fonds extrabudgétaires (2015)

CPAF13.01. Le CPAF **RECOMMANDE** que ce tableau soit mis à jour pour le CPAF14 en y incluant une présentation plus détaillée des contributions extrabudgétaires.

CPAF13.02.

Situation financière (de la CTOI)

CPAF13.03. [para. 19] Le CPAF **RECOMMANDE** que la Commission et les CPC expriment leurs préoccupations à la FAO en ce qui concerne leur souhait que la Commission fasse l'objet d'un audit externe, afin d'assurer la transparence de ses transactions financières.

État financier et variations : année fiscale 2016

CPAF13.04. [para. 24] Le CPAF **RECOMMANDE** qu'une analyse similaire à celle présentée dans le document IOTC-2016-SCAF13-05 fasse partie des documents habituellement présentés sur la situation financière de la Commission.

CPAF13.05. [para. 25] Le CPAF **RECOMMANDE** que le budget régulier de la CTOI pour 2016 soit amendé comme proposé dans l'[Appendice IV](#), notant qu'il n'y a pas de modification du budget global. La CTOI informera la FAO des amendements apportés au budget.

CPAF13.06. [para. 26] Le CPAF **RECOMMANDE** que la ligne budgétaire d'imprévus soit renforcée en lui réallouant une partie des économies réalisées sur d'autres lignes budgétaires.

CPAF13.07. [para. 27] Le CPAF **RECOMMANDE** que la Commission élabore et mette en place un processus par le biais duquel les subventions qui exigent un cofinancement ou du temps et des ressources du Secrétariat de la CTOI seraient examinées et approuvées par les parties contractantes.

CPAF13.08. [para. 28] Le CPAF **RECOMMANDE** qu'une analyse de l'état des contributions des parties contractantes soit présentée dans un document séparé lors des futures sessions.

Adhésion de la Sierra Leone

CPAF13.09. [para. 33] Le CPAF **RECOMMANDE** que le Secrétariat de la CTOI et le Bureau juridique de la FAO continuent à essayer d'obtenir une lettre officielle de la Sierra Leone, indiquant ses intentions en ce qui concerne sa participation au processus de la CTOI.

CPAF13.10. [para. 34] Le CPAF **RECOMMANDE** que le Secrétariat de la CTOI et la FAO poursuivent leurs efforts pour recouvrer les arriérés de la Sierra Leone et fassent rapport sur les progrès à la Commission.

Fonds de participation aux réunions de la CTOI (FPR)

CPAF13.11. [para. 40] Le CPAF **RECOMMANDE** qu'un document sur la situation financière du FPR, incluant les dépenses passées et prévues, soit disponible pour les futures sessions.

Programme de travail et budgets estimés pour 2017 et provisoires pour 2018

CPAF13.12. [para. 49] Le CPAF **RECOMMANDE** que la Commission adopte le *Programme de travail* du Secrétariat de la CTOI pour la période fiscale allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, comme décrit dans le document IOTC-2016-SCAF13-09.

CPAF13.13. [para. 50] Le CPAF **RECOMMANDE** que la ligne budgétaire ICRU soit fixée à zéro, réaffirmant l'intention des parties contractantes de ne pas assumer ces coûts à l'avenir.

CPAF13.14. [para. 51] Le CPAF **RECOMMANDE** le recrutement d'un Chargé de l'application et d'un Chargé des pêches (données) supplémentaires, comme proposé dans le document IOTC-2016-SCAF13-09.

CPAF13.15. [para. 52] Le CPAF **RECOMMANDE** que la Commission adopte le budget et le barème des contributions pour 2017, comme présentés dans les Appendices [V](#) et [VI](#), tout en notant que le programme de travail du le Secrétariat de la CTOI est basé sur l'hypothèse que la nature et l'étendue des activités entreprises par le Secrétariat de la CTOI restera dans le champ d'application actuel. Toute nouvelle activité décidée durant la 20^e session de la Commission (S20) pourrait avoir des répercussions budgétaires qui pourront nécessiter une révision des chiffres présentés à la Commission et approuvés par celle-ci.

CPAF13.16. [para. 53] Le CPAF **RECOMMANDE** que le Secrétariat de la CTOI publie une version finale du Programme de travail et budget pour 2017 et provisoirement pour 2018, sur la base des modifications apportées au cours de CPAF13, adopté par la Commission lors de sa 20^e session. Le programme de travail et budget final sera publié sur le site Web de la CTOI (www.iotc.org) pour faciliter la consultation et assurer la transparence.

CPAF13.17. [para. 54] Le CPAF **RECOMMANDE** à la Commission de charger le Secrétariat de la CTOI d'utiliser pleinement la ligne budgétaire annuelle de renforcement des capacités en conformité avec les directives de la Commission et de rappeler au Secrétariat de la CTOI l'importance de renforcer la capacité des CPC à être en mesure de répondre aux exigences contraignantes contenues dans les mesures de conservation et de gestion de la CTOI.

Règlement financier de la CTOI

CPAF13.18. [para. 56] Le CPAF **RECOMMANDE** de reporter l'examen des amendements du Règlement financier à une future session du CPAF, tout en reconnaissant que certaines des modifications proposées clarifient la procédure actuellement utilisée pour calculer les contributions des parties contractantes.

Mise à jour sur les progrès concernant l'évaluation des performances (Résolution 09/01 Sur les suites à donner à l'évaluation des performances)

CPAF13.19. [para. 58] Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que la Commission prenne connaissance de l'état actuel de mise en œuvre de chacune des recommandations intéressant le CPAF, issues du rapport du Comité d'évaluation des performances de la CTOI, comme présenté dans l'[Appendice VIII](#). Ces recommandations devraient être mises à jour, suivant l'adoption par la Commission des recommandations de la 2^e évaluation des performances de la CTOI. Une discussion sur les coûts et bénéfices aura lieu durant S20.

Examen et adoption de la proposition de rapport de la 13^e session du Comité permanent d'administration et des finances

CPAF13.20. [para. 66] Le CPAF **RECOMMANDE** que la Commission prenne connaissance du jeu consolidé de recommandations émises durant CPAF13, fourni en [Appendice VIII](#).